

Conseil Municipal

- 18 novembre 2011 -

Rapport de présentation



Présentation du bilan d'activités 2010

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB



82/11 Service civil volontaire Partenariat avec l'association Unis-Cité

Rapporteur : *Andréa KISS-MANZANERO*

Après **deux projets menés les années précédentes** (fête du printemps, la rouilleuse), il est proposé de mobiliser quatre jeunes volontaires au sein du service Agenda 21, de **novembre 2011 à juin 2012**, à raison de 2 jours par semaine, les mercredis et jeudis.

Ce projet relève de **l'action n°10 de l'Agenda 21** « communiquer, échanger, témoigner autour des pratiques quotidiennes de consommation ».

Objectifs opérationnels :

1. Animer des ateliers collectifs
2. Créer des outils pédagogiques adaptés au public
3. Sensibiliser les familles aux problématiques de l'environnement
4. Permettre aux foyers d'adopter des éco-gestes en matière de consommation



• **Proposition :**

- Autoriser monsieur le maire à signer une **convention de partenariat avec Unis-cité.**
- Octroyer à cette association une **subvention de 3 000 euros.**

83/11 Convention de partenariat entre la ville du Haillan et le collège Emile Zola

Rapporteur : Jean-Robert LAFAURIE

La Ville a priorisé en accord avec l'équipe éducative du Collège les actions et projets sur les secteurs suivants :

- > Jeunesse
- > Agenda 21
- > Culture
- > participation de la Ville au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté - CESC,
- > Autres :
 - participation au Forum des métiers,
 - stages en mairie pour les 3èmes,
 - mise à disposition éventuelle d'un bus municipal pour diverses sorties.



84/11 Contrat de garantie maintien de salaire - Avenant

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

La ville du Haillan a signé une **convention Garantie Maintien de Salaire (GMS) avec la Mutuelle Nationale Territoriale** pour que les agents qui le souhaitent, puissent bénéficier d'une couverture en cas de perte de salaire, notamment lors d'arrêt maladie prolongé.

A compter du 1er janvier 2012, la cotisation demandée pour ce contrat passera à **0,83 % du salaire brut** par agent et par mois et le terme de la garantie est prolongé à **67 ans**, par voie d'avenant.



- **Proposition :**

- Signer l'avenant au contrat Garantie Maintien de Salaire modifiant le taux de cotisation mensuelle et d'allongement de la garantie.
- Décider de **continuer à verser à la Mutuelle Nationale Territoriale une subvention à concurrence de 25 % des cotisations.**
- Indiquer que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.



85/11 Convention relative à la pose d'un récepteur de télé relevé sur le toit d'un immeuble

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Dans le cadre de l'**Agenda 21**, de sa politique de **lutte contre les fuites d'eau** en domaine privé et de **mise à disposition aux usagers d'un outil de surveillance de leur consommation**, la CUB a confié à Lyonnaise des Eaux le déploiement sur l'ensemble de son territoire d'un **dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs**.

Actuellement, la Lyonnaise des Eaux a installé un récepteur sur le **Château d'Eau situé Rue Jean Mermoz**. Après mesures sur le terrain, il apparaît qu'avec l'installation d'un récepteur en complément sur le site du **Centre Technique Municipal Espace de la Sablière rue du Médoc**, l'ensemble de la Ville serait couverte.



- **Proposition :**

- Autoriser Monsieur le Maire à **signer la convention** jointe à la présente délibération.
- **Faire réaliser les travaux nécessaires** sous la Responsabilité de la Lyonnaise des Eaux, dans le respect de la fiche visite technique d'un toit du 11 août 2011.
- Transmettre une **liste de 5 compteurs municipaux** qui seront équipés de cette technologie.

86/11 Fixation de la durée d'amortissement pour l'acquisition d'ordinateurs portables pour les élus

Rapporteur : Philippe RIBOT

Compte tenu de l'acquisition des **Notebooks pour tous les élus du Conseil Municipal** et leur utilisation prévue jusqu'à la fin du mandat électoral, il y a lieu de **fixer une durée d'amortissement dérogatoire** pour tenir compte de la dépréciation de ce matériel sur cette période résiduelle.

Au terme du mandat, lorsque la totalité de l'investissement aura été amortie, les élus seront propriétaires de ce matériel. Si un élu met fin à son mandat avant que l'achat de l'ordinateur soit totalement amorti, il pourra en conserver la propriété en remboursant à la commune la part restante non amortie.

- **Proposition :**

- Décider d'adopter pour l'acquisition des portables pour les élus une **durée d'amortissement de 3 ans** avec un mode d'amortissement linéaire.
- Approuver les modalités d'équipement des élus en matériel informatique telles que prévues ci-dessus.



87/11 Signature de la convention fixant les modalités de participation financière pour l'extension du cimetière du Haillan avec la CUB

Rapporteur : Philippe RIBOT

La commune du Haillan a **sollicité l'aide de la Communauté Urbaine** pour la **réalisation de l'extension de son cimetière** communal actuel, situé à l'angle des rues Sainte Christine et du Médoc. L'agrandissement se fera sur une parcelle voisine située **entre la Rue du Médoc et la Rue Colbert.**



- **Proposition :**

- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux la convention annexée qui précise les **modalités de règlement de la participation financière correspondante.**
- Indiquer que la recette de ce contrat opérationnel sera imputée sur le budget de l'exercice en cours et des exercices suivants, selon le calendrier effectif des versements.

88/11 Constitution d'une provision pour risques

Budget principal

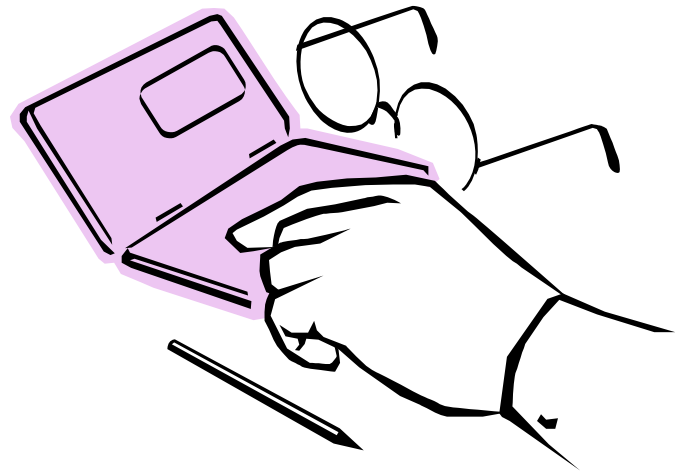
Rapporteur : Philippe RIBOT

En application du **principe comptable de prudence**, il convient de **constituer une provision dès qu'apparaît un risque** susceptible de conduire la commune à verser une somme d'argent significative.

Vu la déclaration en **liquidation judiciaire** par jugement du Tribunal de commerce de Bordeaux le 13 juillet 2007 de la SARL **Négoce auto 4*4**, rue Jean Mermoz au Haillan;
Vu que cette SARL est **redevable de la taxe locale sur les enseignes** au titre de 2009, 2010 et 2011 pour la somme totale de **2 546 €**;

- **Proposition :**

- Autorisez Monsieur le Maire à **constituer une provision pour risques**.
- Indiquer que la prévision de la dépense est imputée au chapitre 68 « dotations aux provisions » sur le budget en cours.



89/11 Constitution d'une provision pour risques – Budget annexe régie des spectacles

Rapporteur : *Philippe RIBOT*

Vu la déclaration en **liquidation judiciaire** le 14 septembre 2011 par le Tribunal de Commerce de Caen de la **société KIDCLICS**,

Vu que la Société KIDCLICS est redevable de la somme totale de 330 €,

- **Proposition :**

- Autorisez Monsieur le Maire à **constituer une provision pour risques.**

- Indiquer que la prévision de la dépense est imputée au chapitre 68 « dotations aux provisions » sur le budget en cours.



90/11 Budget principal de la commune – Exercice 2011 – Décision modificative n°1

Rapporteur : *Philippe RIBOT*



- **Proposition :**

- Approuver la **décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2011** portant propositions nouvelles et virements de crédits et qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 478 €	54 478 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	41 000 €	41 000 €
BALANCE GENERALE	95 478 €	95 478 €

91/11 Budget annexe régie des spectacles Exercice 2011 – Décision modificative n°1

Rapporteur : *Philippe RIBOT*



- **Proposition :**

- Approuver la **décision modificative n°1 du budget annexe Régie des spectacles pour l'exercice 2011** portant propositions nouvelles et virements de crédits et qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
BALANCE GENERALE	0 €	0 €

92/11 Versement d'une indemnité de conseil au receveur municipal pour 2011

Rapporteur : *Philippe RIBOT*

- **Proposition :**

- **Demander le concours du Trésorier municipal** pour assurer les prestations de conseil.
- Allouer au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur du Haillan, une **indemnité de conseil 2011 au taux maximum prévu par l'arrêté précité, soit 1 669,63 € brut** calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires (fonctionnement et investissement) afférentes aux trois dernières années.
- Indiquer que la dépense correspondante sera prélevée à l'article 6225 du budget de l'exercice en cours.



93/11 Régularisations comptables sur exercices clos – Admissions en non valeur – Annulation de titres de recettes

Rapporteur : Philippe RIBOT

A la demande de Monsieur Le Receveur Municipal, il convient de procéder à **l'admission en non valeurs de plusieurs créances non recouvrées**, arrêtées à la date du 13 septembre 2011.

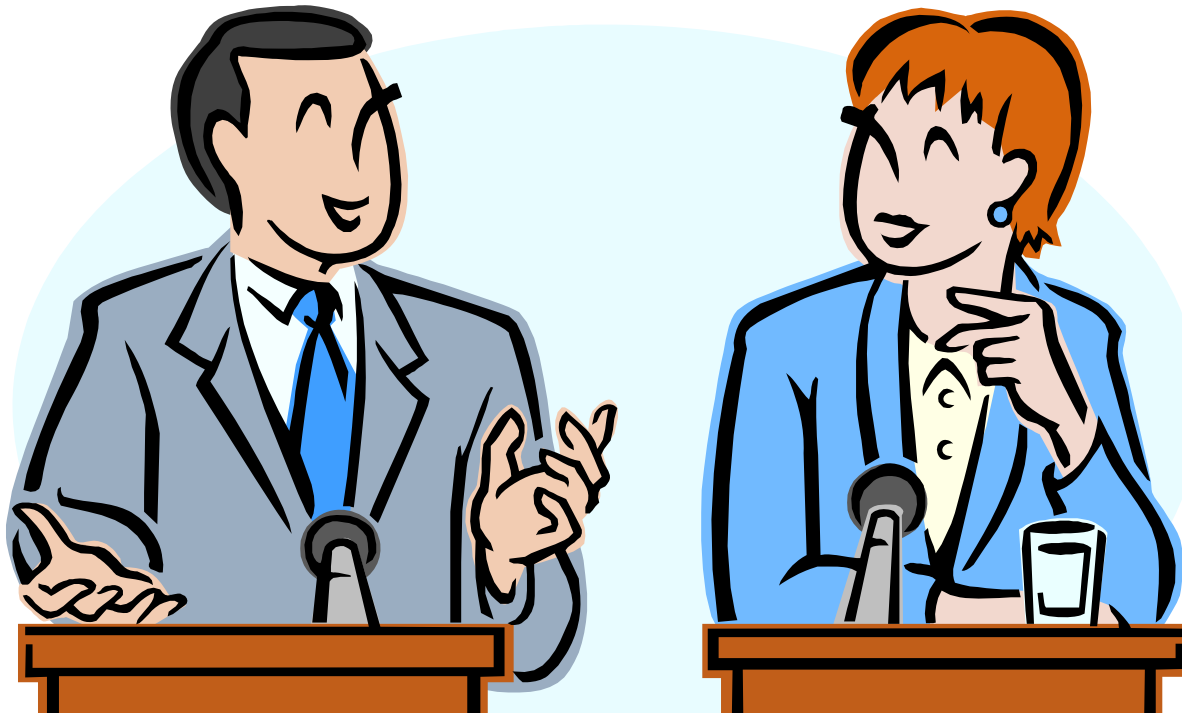
- **Proposition :**

- Accepter l'admission en non valeur de ces créances figurant à l'état de Monsieur le comptable du Trésor pour un **montant total de 616,64 Euros**.
- Imputer la dépense correspondante à l'article 654 du budget principal de l'exercice en cours.



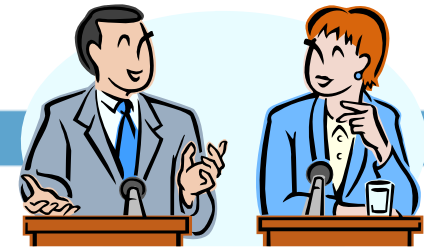
94/10 Débat d'orientations budgétaires 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

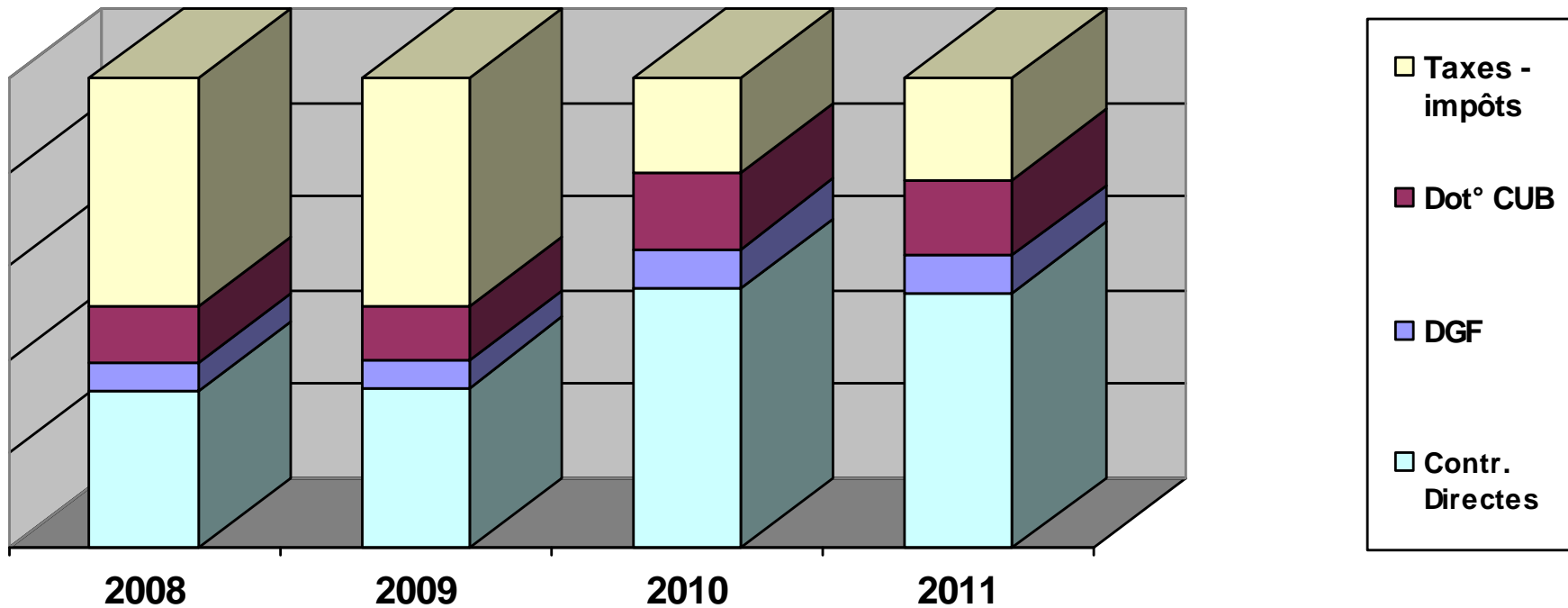


94/10 Débat d'orientations budgétaires 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

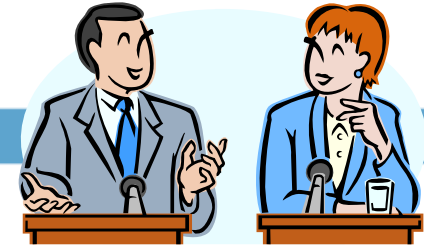


Recettes

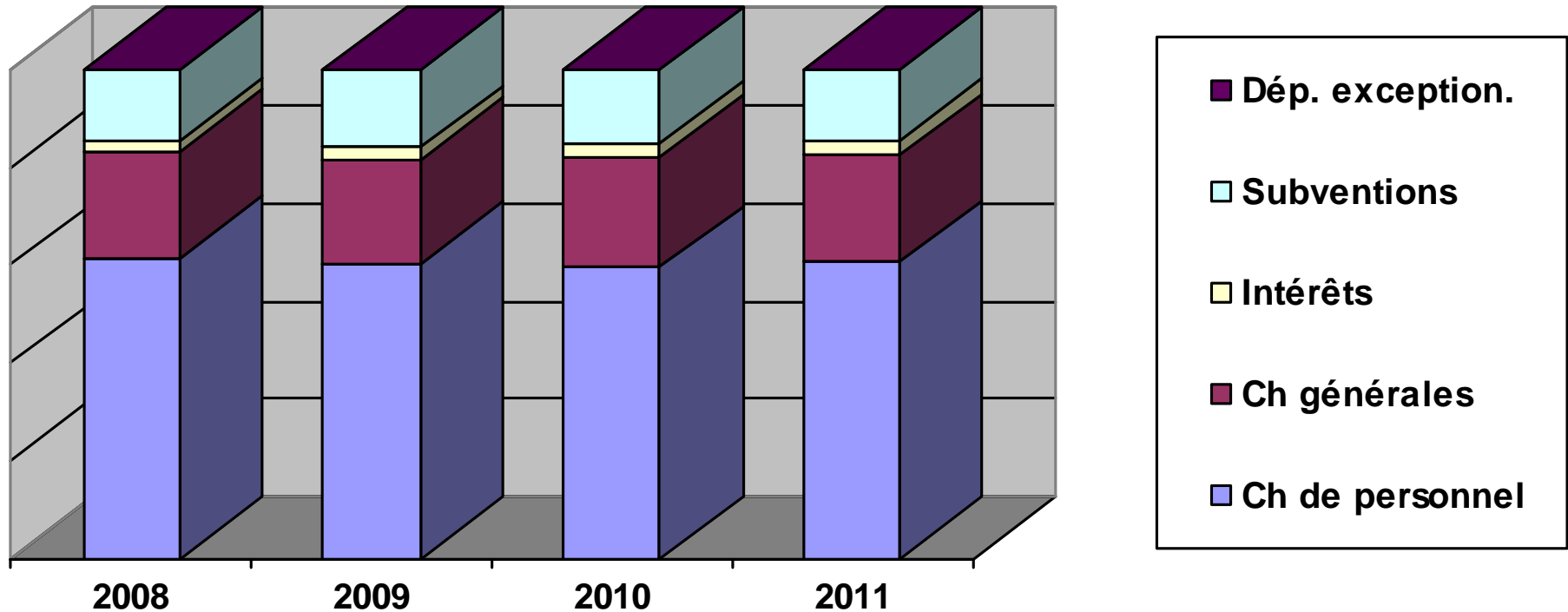


94/10 Débat d'orientations budgétaires 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire

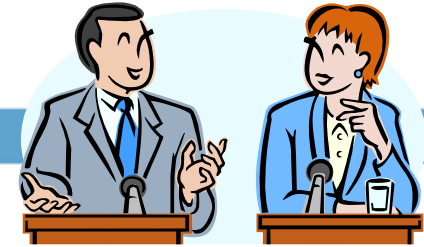


Dépenses



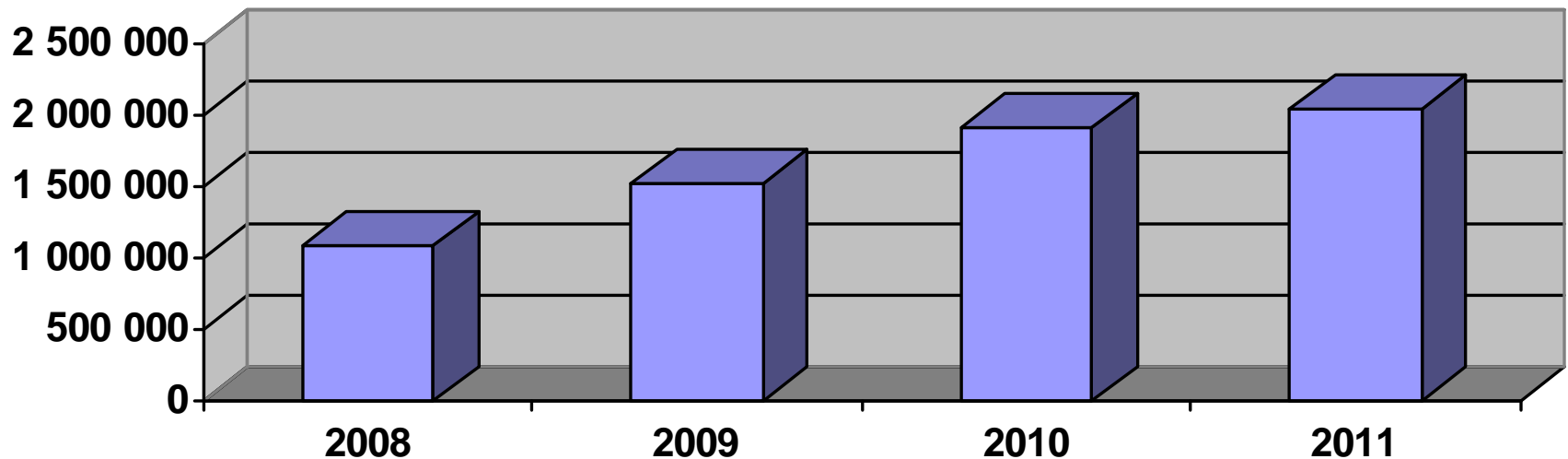
94/10 Débat d'orientations budgétaires 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire



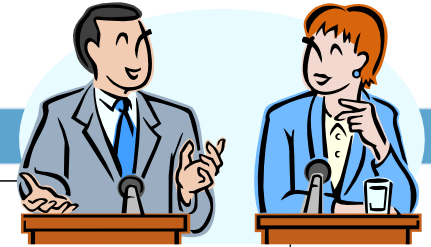
Autofinancement

Progression de l'Épargne



94/10 Débat d'orientations budgétaires 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire



Fiscalité

Evolution du produit fiscal du Haillan depuis 2008

